

# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 10, du 12 mars 2021

Non soumis au référendum



## Décret portant modification des décrets constituant les commissions thématiques du Grand Conseil

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du bureau du Grand Conseil, du 17 septembre 2020, et de la commission législative, du 28 octobre 2020,

*décète :*

**Article premier** Le décret constituant une commission thématique Prévoyance professionnelle de la fonction publique, du 5 novembre 2013, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de treize membres.

**Art. 2** Le décret constituant une commission thématique Fiscalité, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de treize membres.

**Art. 3** Le décret constituant une commission thématique Santé, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de treize membres.

**Art. 4** Le décret constituant une commission thématique Énergie, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de onze membres.

**Art. 5** Le décret constituant une commission thématique Éducation, du 25 juin 2014, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de treize membres.

**Art. 6** Le décret constituant une commission thématique Mobilité, du 22 janvier 2019, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de treize membres.

**Art. 7** Le décret constituant une commission thématique Prestations sociales, du 28 mai 2019, est modifié comme suit :

*Article premier, alinéa 2*

<sup>2</sup>La commission est composée de onze membres.

**Art. 8** Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

**Art. 9** <sup>1</sup>Le présent décret entre en vigueur au début de la législature 2021-2025.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 février 2021

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*  
B. HUNKELER

*La secrétaire générale,*  
J. PUG